

Accusé de réception

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA CRAU

N° de SIREN: 200002087

Numéro Acte de la collectivité locale: 2022

Objet acte: Demande de subvention au CD13 pour suivi patrimonial nappe de la Crau

Nature de l'acte: Délibérations Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 013-200002087-20221212-2022-DE

Rapport d'erreur(s):



Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20/22

Objet de la délibération : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'investissement lié au suivi patrimonial de la nappe de la Crau

> L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

Suppléants à voix délibérative présents en même temps que leurs titulaires : (voix non comptabilisées)

Madame Jacqueline HERVY-BALAND, Madame Aline CIANFARANI

Procuration :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL de Monsieur Michel PERONNET à Monsieur Philippe TROUSSIER de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marie-France SOURD de Monsieur Xavier DUFOUR à Madame Monique ARAVECCHIA de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

Membres à voix consultative :

néant





Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents :

Membres à voix délibératives présents exprimés: 14

Procurations: 6

Membres à voix délibérative (présents exprimés +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Pierre RAVIOL

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

Afin de gérer durablement la ressource en eau souterraine, le SYMCRAU assure un suivi patrimonial de la nappe de la Crau depuis 2012 et de salinité en Basse Crau depuis 2019. Ces réseaux de surveillance sont indispensables pour évaluer l'état de la masse d'eau, améliorer les connaissances, et appuyer les politiques de gestion de la ressource.

Mais ce réseau est vieillissant et les pannes sont de plus en plus fréquentes (déjà 5 sondes en pannes en 2022). Les réparations n'étant plus possibles ou non économiques, et pour ne plus risquer de perte de données, il est devenu nécessaire de renouveler les 17 sondes de la première génération encore en places (7 sondes ont déjà été changées entre 2018 et 2021). Le réseau salinité montre également des signes de vieillissement et il est prévu le changement de 2 sondes.

Par ailleurs, le SYMCRAU dispose d'un modèle hydrogéologique numérique sous Modflow, qui permet de simuler les écoulements souterrains en fonction des conditions de recharges et de prélèvements. Ce modèle permet au SYMCRAU d'améliorer les connaissances de la nappe, de réaliser des études prospectives permettant une gestion intégrée de la ressource, et de procéder à des évaluations d'impacts spécifiques.

Le modèle hydrogéologique numérique de la nappe de la Crau fonctionne sur une version obsolète du logiciel Modflow et sur des ordinateurs de bureautique vieillissants et ayant de faibles capacités de calcul (temps de traitement long). Il est devenu nécessaire de renouveler cette installation pour garantir l'utilisation du modèle, avec l'achat d'un ordinateur ayant une configuration spécifique aux travaux de modélisations, et de nouvelles clés de licences pour les logiciels.

Face à ce besoin d'investissement ponctuellement plus important sur les outils de gestion de la nappe, le SYMCRAU souhaite demander l'aide financière du Conseil Départemental.

Le Comité:

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,



APPROUVE la demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône selon le plan de financement présenté ci-après :

| | Coûts total | AERMC | | CG13 | | SYMCRAU | |
|--|-------------|-------|-------------|------|-------------|---------|-------------|
| | €TTC | % | €TTC | % | €TTC | % | €TTC |
| Ordinateur de modélisation et logiciels associés | 13 000,00 € | 50% | 6 500,00 € | 30% | 3 900,00 € | 20% | 2 600,00 € |
| Renouvellement des sondes piézométriques | 48 000,00 € | 50% | 24 000,00 € | 30% | 14 400,00 € | 20% | 9 600,00 € |
| | 61 000,00 € | 50% | 30 500,00 € | 30% | 18 300,00 € | 20% | 12 200,00 € |

INSCRIT les crédits nécessaires au budget du Syndicat Mixte,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

